



Composites Rhône-Alpes  
Partenaires R&D, accélérateurs de compétitivité

## BULLETIN DE PARTICIPATION ACTION SALON

# JEC europe

COMPOSITES SHOW & CONFERENCES

PARIS MARCH 27, 28, 29, 2012

## Donnez à votre entreprise un nouvel essor !



Lieu: Paris, Porte de Versailles

Dates: Du 27 au 29 mars 2012

<http://www.jeccomposites.com/events/jec-europe-2012>

Le salon JEC COMPOSITES rassemble plus de 29 000 visiteurs et plus de 1 200 exposants (75% internationaux).

**Spécialité:** Les JEC sont les seuls salons qui fédèrent l'industrie mondiale des composites.

Nous vous proposons d'être présent sur ce salon à travers le:

**Forfait de participation aux JEC : 2 880€ HT \***

\*Tarif pour PME basée en Rhône-Alpes, membre des pôles AXELERA, PLASTIPOLIS et/ou TECHTERA – Autre cas, nous contacter.

**Comprenant : Stand de 6m<sup>2</sup> (surface, aménagement, fonctionnement) + accès gratuit aux services collectifs (réserve, machine à café, espace rendez-vous et exposition de produits/démonstrateurs complémentaire, animation du stand, et communication « Composites Rhône-Alpes)**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : MI FEVRIER 2012**

**DATE DE L'OPERATION: MARS 2012**



**Pour plus d'information sur cette opération, contacter:**

Anne MASSON, Responsable communication et international - TECHTERA - [international@techtera.org](mailto:international@techtera.org)

Caroline PIN, Responsable Département « Action Filière » - PLASTIPOLIS : [caroline.pin@plastipolis.fr](mailto:caroline.pin@plastipolis.fr)

Alain PARISSÉ, Directeur Général – COMPOSITEC : [alain.parissee@compositec.com](mailto:alain.parissee@compositec.com)

Gilbert FUCHS, Ingénieur projets – AXELERA: [gilbert.fuchs@axelera.org](mailto:gilbert.fuchs@axelera.org)

Opération menée avec le soutien de :

**Rhône-Alpes** Région

# BULLETIN D'INSCRIPTION ACTION SALON JEC EUROPE



M. / Mme .....  
Fonction .....  
Société .....  
Secteur d'activité .....  
Adresse .....  
Tél ..... Fax ..... Site internet .....  
Filiale/groupe ..... Code NAF/APE ..... N° SIRET .....  
N° TVA intracommunautaire .....

Un acompte de 50% du prix de la transaction est payable à la commande. La facture correspondant au solde de la prestation est émise par TECHTERA après exécution de la prestation. Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge de TECHTERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par TECHTERA pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par TECHTERA au comptant net et sans escompte, à 30 jours à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.

Opération	Net à Payer
Action salon JEC EUROPE	2 880 EUR HT*
Package entreprise **	3 427,20 EUR TTC

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### A. PARTICIPATION

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à TECHTERA avec le bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 50% du montant total TTC (soit 1 7136 € TTC). A défaut, TECHTERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Elle en informe TECHTERA par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.
2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté et doit être obligatoirement accompagné du chèque d'acompte correspondant à 50% du coût de participation, seule la réception de l'ensemble de ces éléments permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission.
3. TECHTERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

### B. ANNULATION

1. TECHTERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscription. Dans ce cas les sommes perçues par TECHTERA feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement. Il ne pourra être exigé de TECHTERA aucune indemnisation.
2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection ...) ne pourront être remboursés.
3. Le présent règlement est soumis à la loi française.
4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent

### C. ASSURANCE

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement, maladie ..., est à la charge de chaque participant.

l'entreprise	Date et signature

Bulletin d'inscription à adresser à:  
TECHTERA  
Villa Créatis - 2 rue des Mûriers  
CP 601  
69 258 Lyon cdx 09  
Fax : 33(0)4 20 30 28 89  
Mail : [international@techtera.org](mailto:international@techtera.org)

